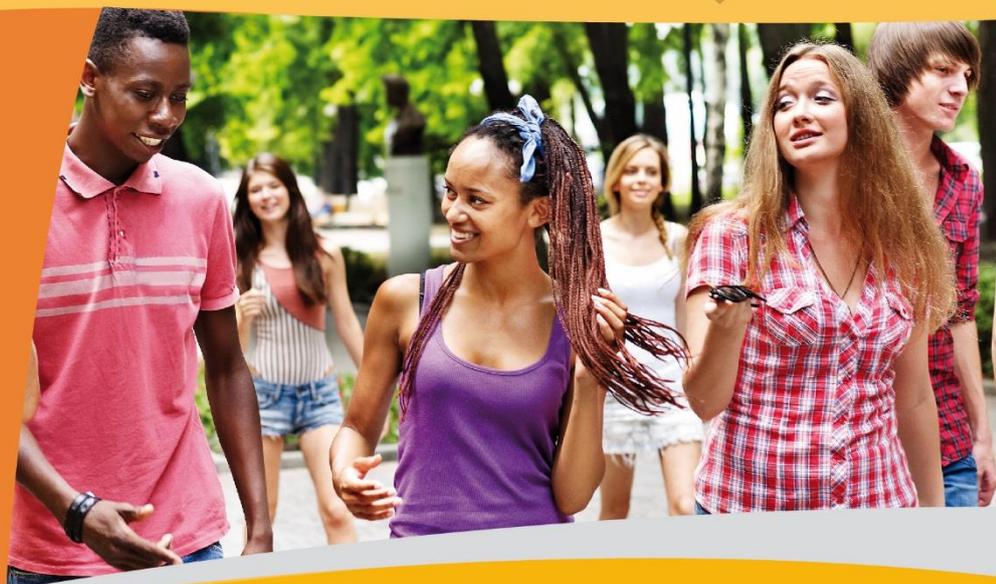


PROJET PEDAGOGIQUE



A.L.A.E.
SAINT JEAN DU FALGA



Table des matières

I – Le document de base : le Projet Educatif de Territoire (PEDT)	1
A – Présentation	1
B - Les différents axes et thèmes du PEDT	1
1-Veiller au respect de la place pour tous et des valeurs de la république:	1
2 -Harmoniser les différentes actions et les différents temps de construction de l'enfant en leur donnant une cohérence.	1
3 -Favoriser la réussite scolaire pour tous.....	2
4 -Promouvoir l'importance des services scolaires et extra scolaires auprès des partenaires mais également auprès des participants et de leur famille	2
II – Projet de direction	2
A – Les missions de l'ALAE.....	2
B – Les axes de travail.....	3
III – Projet pédagogique de l'ALAE	3
IV – Equipe, rôle et fonction	6
A – La directrice	6
B – L'animateur référent	6
C – L'animateur.....	7
D – Le personnel de service.....	7
V – Le projet de fonctionnement de l'ALAE	8
A – Descriptif des locaux	8
B – Effectifs.....	9
C – Fonctionnement	9
D – Hygiène et sécurité.....	12
VI – Projet d'animation et projet d'activité	13
A – Le projet d'animation	13
B – Le projet d'activité.....	13
VII – Evaluation	14



I – Le document de base : le Projet Educatif de Territoire (PEDT)

A – Présentation

La commune de SAINT JEAN DU FALGA a mis en place les nouveaux rythmes scolaires dès la rentrée 2013. Le PEDT présente la commune et la volonté municipale de favoriser l'éducation de l'enfant tant au niveau scolaire qu'extrascolaire en tenant compte des réalités économiques et sociales de la commune même, mais aussi des individus tout en préservant une base égalitaire. Le respect des enfants et des valeurs de la république sont une priorité pour l'équipe municipale.

Le PEDT est pour la commune le reflet et la volonté de permettre à chaque enfant d'accéder à une offre scolaire, culturelle, sportive et de loisirs de qualité. Il guide et est un document de base des projets et actions locales pour les enfants mineurs. Il sert de base de travail et est destiné à évoluer mais permet également d'avoir une base stable nécessaire à toute élaboration.

Le projet éducatif de territoire, mis à disposition des différents partenaires, permet de coordonner les actions proposées par les différents intervenants et donc permet l'élaboration du projet pédagogique de l'ALAE.

B - Les différents axes et thèmes du PEDT

1-Veiller au respect de la place pour tous et des valeurs de la république:

- Veiller à la favorisation des échanges
- Veiller à l'apprentissage de la vie de groupe

Cela permet de faire grandir les enfants pour qu'ils deviennent des citoyens responsables

2 -Harmoniser les différentes actions et les différents temps de construction de l'enfant en leur donnant une cohérence.

- Le PEDT essaye de donner une certaine cohérence entre les temps, les lieux et les acteurs avec qui les enfants échangent afin de favoriser la construction personnelle de l'enfant autant en dehors qu'au sein des structures éducatives scolaires et extra scolaires mise en place par la commune
- Le PEDT vise à mettre en avant l'importance de différentes valeurs afin de favoriser son épanouissement personnel.

3 -Favoriser la réussite scolaire pour tous

La municipalité veut favoriser la réussite scolaire pour tous

- La favorisation de la découverte, qu'elle soit culturelle, sociale ou des nouvelles technologies, est également très importante. Elles font partie de notre vie quotidienne et la situation de certaines familles ne permet pas à tous de les découvrir.
- Les actions menées avec différents partenaires durant le temps scolaire permet de compléter l'offre éducative.

4 -Promouvoir l'importance des services scolaires et extra scolaires auprès des partenaires mais également auprès des participants et de leur famille

- Favoriser l'information à la famille quant aux objectifs poursuivis par les différentes structures.
- Le PEDT souligne une réelle envie de faire découvrir de nouvelles activités et la volonté d'élargir les horizons culturels de l'enfant.
- Veiller à l'apprentissage du développement durable et à la citoyenneté. Le développement durable et l'environnement constituent des enjeux territoriaux structurants dans le projet de la ville. Ils trouvent une traduction, à travers des actions éducatives variées en direction des enfants et des jeunes

II – Projet de direction

Organisateur : Loisirs Education et citoyenneté Grand Sud

7 Rue Paul Mesple

31200 TOULOUSE

En plus de la mise en œuvre des objectifs visés par le PEDT, le projet de direction s'articule autour des différentes missions et axes de travail qui lui sont propres.

A – Les missions de l'ALAE

- ✓ Exercer une mission de service public d'organisation du temps périscolaire dans un contexte ludique.
- ✓ Respecter le rythme de l'enfant en considérant l'alternance des temps de loisirs, de repos et de classe.
- ✓ Etablir une cohérence entre le projet pédagogique de l'ALAE, le projet d'école et le projet éducatif local.

- ✓ Former et soutenir l'équipe d'encadrement dans l'évolution de ses propres pratiques professionnelles.
- ✓ Favoriser l'accès aux compétences et ressources extérieures (culturelles, artistiques et sportives).
- ✓ Favoriser la communication avec les familles.

B – Les axes de travail

Au-delà de ces missions, l'équipe s'engage à :

- ✓ Connaître l'enfant et sa famille.
- ✓ Permettre à l'enfant de s'épanouir sur tous les temps de loisirs.
- ✓ Soutenir le développement de la socialisation.
- ✓ Associer les familles autant que possible aux actions menées.

III – Projet pédagogique de l'ALAE

Il est l'application directe du PEDT. La déclinaison des intentions éducatives qui suit s'oriente essentiellement vers la place pour tous, le rythme de l'enfant et sa sécurité.

Objectifs pédagogiques de l'alae

- Assurer la sécurité physique et affective de l'enfant
- Favoriser la socialisation de l'enfant et l'apprentissage de la vie en groupe
- Favoriser le «vivre-ensemble»
- Susciter l'imagination et la création de l'enfant
- Prendre en compte et respecter le rythme de vie de l'enfant



INTENTION EDUCATIVE	OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	LES MOYENS	EVALUATION
Harmoniser les différentes actions et les différents temps de construction de l'enfant en leur donnant une cohérence	Prendre en compte et respecter le rythme de l'enfant Créer des temps de concertations avec l'école, les représentants des parents et l'Alaé	Amener les enfants à se retrouver par centre d'intérêt. Favoriser la pause méridienne comme un temps de récupération et de détente. Communiquer avec les enseignants, les parents au moment de la prise en charge de l'enfant à la pause méridienne, mais aussi le matin et le soir. Communiquer sur les activités avec les intervenants, les enseignants et les parents afin qu'il y ait de la cohérence.	Mise en place de temps de repos et de sieste pour les petits. Tableau d'activités variées et d'atelier libre afin que l'enfant ait le choix de faire ou de ne pas faire. Mise en place d'une garderie de 10 minutes à la pause méridienne afin de pouvoir communiquer avec les parents dont les enfants ne mangent pas à la cantine et les enseignants. Mise en place d'activités en cohérence avec celles mises en place par les enseignants	Le retour des parents et des enfants sur les différents temps de ces derniers devrait permettre d'évaluer si des améliorations sont à apporter
Santé et sécurité	Assurer la sécurité physique de l'enfant Assurer la sécurité affective de l'enfant	Veiller à la sécurité de chaque enfant pendant les déplacements sur les différents sites d'activités Respecter les biorythmes de l'enfant Amener l'enfant à intégrer les règles d'hygiène quotidienne	Demander à l'enfant de se laver les mains avant de manger et après chaque activité. Rappeler l'hygiène à respecter au toilette pour les petits. Ecouter les besoins de l'enfant tant physique qu'affectifs (Ne pas réveiller les petits de la sieste sous prétexte de la fin de la pause méridienne)	Le registre des accidents doit permettre de se faire un avis rapide sur les progrès réalisés en matière de sécurité

<p>Veiller au respect de la place pour tous et des valeurs de la république</p>	<p>Favoriser la socialisation de l'enfant</p> <p>Favoriser l'apprentissage de la vie en groupe</p> <p>Favoriser le « vivre ensemble »</p>	<p>S'assurer de la participation de chaque enfant aux activités de groupe (pas d'enfant laissé à l'écart)</p> <p>S'assurer que chaque enfant respecte les autres (adulte comme enfant)</p> <p>Apprendre à l'enfant à tenir compte des autres et de leur opinion</p>	<p>Prévoir toujours des activités de groupe dans le planning.</p> <p>S'assurer que l'enfant utilise un langage correct quand il s'adresse aux autres</p> <p>Ne pas ignorer toute agression physique ou verbale.</p> <p>S'assurer de la présence d'un animateur pour chaque atelier.</p>	<p>Le nombre d'incident et de résolution au sein de la structure devrait permettre une évaluation</p>
<p>Amener l'enfant à devenir acteur de son temps de loisir</p>	<p>Développer son esprit d'entraide à travers des activités et tâches communes</p> <p>Favoriser la création de l'enfant</p> <p>Susciter l'imagination de l'enfant</p>	<p>Faire participer les enfants à l'aménagement des locaux</p> <p>Laisser un libre accès aux jeux et jouets</p> <p>Laisser l'enfant choisir seul son activité sans l'imposer</p> <p>Proposer des activités ludiques et créatives</p>	<p>Prévoir des ateliers de décoration des lieux communs.</p> <p>Toujours laisser la possibilité d'un atelier libre dans les locaux.</p> <p>Toujours prévoir un animateur pour l'atelier libre sans attendre de savoir si les enfants veulent y aller.</p> <p>Prévoir des ateliers lecture, danse, théâtre ou expression libre par exemple pour apprendre à l'enfant que l'on peut s'exprimer autrement qu'avec des mots.</p>	<p>Mesurer si l'enfant a la liberté de choix de son temps de loisir.</p>

IV – Equipe, rôle et fonction

Toute l'équipe s'engage à prendre connaissance et à appliquer la réglementation en vigueur concernant les ACCEM (Accueil Collectif à Caractère Educatif de Mineur). Chaque agent s'engage à ne pas divulguer des informations relevant de la vie personnelle et privée des enfants, des parents, des collègues, sauf en cas de force majeure.

L'ensemble des animateurs et intervenants en ALAE est tenu de respecter, sous peine de sanctions, certaines obligations (secret professionnel, discrétion professionnelle, obligation de réserve).

A – La directrice

Elle est responsable de l'ensemble des temps de l'ALAE des enfants et du personnel intervenant. Elle coordonne et organise la mise en place des activités qui en découlent et encadre l'équipe d'animation. Elle doit prévoir, organiser, coordonner et analyser les résultats.

Elle recrute l'équipe pédagogique et à un rôle formateur.

Elle construit et propose le Projet pédagogique concernant l'ALAE.

Elle gère les conflits et a un rôle de médiatrice entre les différents interlocuteurs.

Elle assure le lien avec les familles, l'équipe enseignante, pilote l'équipe d'animation selon les règles posées par l'association à laquelle elle est subordonnée, développe les partenariats, assure la gestion budgétaire et administrative, la gestion de l'équipement, des ressources humaines et participe à la définition des orientations stratégiques de l'ALAE.

Elle est chargée d'appliquer les procédures et règles édictées par la municipalité et informe cette dernière des interventions nécessaires (travaux, réunions de service programmées par la municipalité...).

B – L'animateur référent

Les animateurs référents seront les interlocuteurs auprès de la direction pour le passage d'informations (équipe, école, parents, enfants...).

Les animateurs référents seront les interlocuteurs privilégiés auprès des enseignants, parents et enfants. Ils anticipent la préparation des activités et déplacements (malle pédagogique, fiche sanitaire, trousse de soin...).

Annualisé et donc présent toute l'année scolaire, ils seront référents de projets ciblés auprès d'un groupe d'enfants.

Ils auront aussi pour rôle d'accompagner les nouveaux animateurs à temps complet : présentation du fonctionnement, des projets, etc...

Les animateurs référents devront assurer la gestion des présences enfants : fiche de pointage des présences. Il élabore les projets d'animations avec l'équipe.

En dehors de ses missions spécifiques, ils restent au même titre que les autres, des animateurs.

C – L'animateur

Il permet aux enfants d'évoluer dans le cadre du loisir. Il met sa patience, son professionnalisme, sa disponibilité au service des enfants.

A tout moment, il est garant de la sécurité physique et affective des enfants.

Il doit proposer des activités qui permettent la découverte d'activités nouvelles, une ouverture d'esprit à la portée de tous.

Son investissement auprès de l'équipe d'animation lors des réunions ainsi qu'auprès des enfants est permanent. Cela nécessite la recherche du renouveau, un investissement conséquent et une perpétuelle remise en question. L'animateur doit être ouvert et disponible pour tout autre membre de l'équipe. Il travaille en accord avec le projet éducatif et pédagogique et avec les règles de l'ALAE. Il propose, élabore et conduit des projets d'animations et d'activités.

L'animateur s'exprime dans un langage correct, adapté aux enfants en prenant soin de ne pas crier pour s'adresser à eux.

Il assure la gestion des présences enfants.

D – Le personnel de service

Le personnel d'entretien nettoie les locaux en dehors des heures d'occupation de l'ALAE.

Le personnel cantine doit avoir mis la table (couverts, assiette, serviette, carafe, pain) avant l'arrivée des enfants.

EN CONCLUSION :

Durant tous les temps de l'ALAE, tous les adultes qui interviennent auprès des enfants se doivent d'être :

- ✓ Souriants.
- ✓ Respectueux les uns vis-à-vis des autres.
- ✓ Respectueux des enfants.
- ✓ Agréables.
- ✓ Polis.
- ✓ A l'écoute et disponibles.

Il est de leur responsabilité de :

- ✓ Rassurer les enfants et leurs parents.
- ✓ Montrer et expliquer les règles et les faire appliquer.
- ✓ Respecter le projet éducatif et pédagogique.

DURANT TOUS LES TEMPS D'ACCUEIL DU PUBLIC, IL EST ATTENDU DES MEMBRES DE L'EQUIPE : DYNAMISME, CREATIVITE, PRISE D'INITIATIVE, RIGUEUR, RESPECT DES PERSONNES ET DES REGLES ETABLIES, RESPECT DU DEVOIR DE RESERVE.

V – Le projet de fonctionnement de l'ALAE

A – Descriptif des locaux

Au cœur du centre-ville se situe les écoles et l'ALAE, la bibliothèque municipale, la salle de judo et une salle municipale servant également pour les activités. Plus bas dans la rue, on trouve le parc pour enfants ayant de nombreux jeux, les salles des fêtes, les terrains de basket, un terrain de tennis, le boulodrome et un terrain multisport.

- ✓ L'école maternelle : (103 enfants) 4 classes, un hall d'entrée, une salle de motricité, une bibliothèque, un dortoir, une cour aménagée avec des jeux ludiques et éducatifs pour enfant.
- ✓ L'école élémentaire qui est accolées à la maternelle séparé par la cour par un grillage : (157 enfants) 7 salles de classe, salle informatique, bibliothèque et salle de projection, salle d'arts plastiques, une cour aménagée avec des terrains de baskets et 2 préaux, un espace vert à l'arrière de l'école.
- ✓ Locaux ALAE élémentaire et maternelle :
 - une salle ALAE pour les maternelles, une salle de motricité, hall d'entrée, bibliothèque.
 - une salle ALAE avec hall d'entrée, salle d'arts plastiques, salle de projection, la cour.
- ✓ Salle de gym comprenant des tapis de judo.
- ✓ 2 salles municipales dont une ayant une scène pour permettre les spectacles de l'ALAE.
- ✓ Un terrain multisport.
- ✓ Des terrains de baskets ouverts à tous.



B – Effectifs

Le taux d'encadrement est de 1 animateur pour 10 enfants pour les moins de 6 ans et de 1 pour 14 mineurs pour les enfants de 6 ans et plus.

Certains animateurs ont des qualifications spécifiques sur lesquels il a été prévu de s'appuyer pour les activités. De plus, la composition et les diplômes des équipes de l'ALAE sont comme suit :

- Une directrice enfance jeunesse : BPJEPS.
- 9 animateurs qui ont le BAFA dont un en formation BPJEPS en cours et un en formation BAFD en cours.
- Une animatrice CQP périscolaire.
- Une animatrice CQP Sport.
- 2 animateurs sans qualification en cours de formation BAFA.
- 1 animatrice sans qualification.
- Un professeur de musique

C – Fonctionnement

	7h30 à 8h50	12h à 13h50	16h15 à 17h	17h à 18h30
Elémentaire	50	90	125	50
Maternelle	20	60	80	20
Total	70	150	205	70

L'ALAE prend en charge les enfants :

- Le matin du lundi au vendredi (de 7h30 à 8h50). Environ 70 enfants bénéficient de l'accueil (Ces derniers arrivent de manière échelonnée). Il y a 6 animateurs.

Les équipes privilégient un accueil individualisé et des aménagements de plusieurs espaces qui permettent à chaque enfant de «s'éveiller» à son rythme.

- Un référent est disponible pour :
- Accueillir les parents,
- Être à l'écoute,
- Favoriser le dialogue et l'échange,
- Transmettre les informations nécessaires au bon déroulement de la journée de l'enfant.
- Faire le relais avec les enseignants.

En effet, au-delà d'un cadre organisationnel assurant la sécurité et le suivi administratif (pointage, veille soutenue des entrées et sorties, etc...), la proximité avec les familles et les temps consacrés à l'accueil sont indissociables de la qualité de l'accompagnement de l'enfant tout au long de son parcours scolaire.

- Le midi (de 12h00 à 13h50). Environ 150 enfants bénéficient de l'accueil. Ce temps de la journée est favorable à la convivialité et au partage. Il y a 13 animateurs.

C'est un temps éducatif pendant lequel les animateurs priorisent :

- l'autonomie,
- la prise de responsabilité,
- la découverte du goût.

Les animateurs veillent à ce que chaque enfant puisse goûter le plat proposé sans pour autant le forcer à manger.

Des ateliers et jeux sont proposés par l'équipe d'animation avec un retour au calme avant la reprise de l'école.

- Le temps d'activités périscolaires accueille les enfants de l'école durant les périodes scolaires de 16h15 à 17h00 le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Environ 205 enfants en bénéficient.
 - Seul l'enfant ayant été à l'école durant la journée peut assister au TAP.
 - Tout enfant non inscrit au T.A.P doit être récupéré impérativement à 16h15.
 - Les enfants qui ne seront pas récupérés après le TAP à 17h00 seront comptés sur le temps A.L.A.E. qui est payant.
 - Les enfants de moins de 6 ans doivent être obligatoirement récupérés par un adulte.
 - Les inscriptions se font une fois pour toute l'année scolaire.
 - Il existe 4 régimes d'inscriptions :

- L'enfant restera au TAP 4 jours par semaine pour toute la période : cocher les 4 jours correspondants (lundi-mardi-jeudi-vendredi)
- L'enfant restera au TAP 3 jours par semaine pour toute la période : cocher les 3 jours correspondants
- L'enfant restera au TAP 2 jours par semaine pour toute la période : cocher les 2 jours correspondants
- L'enfant restera au TAP 1 jour par semaine pour toute la période : cocher le jour correspondant
- Ces jours seront fixes. Aucune modification ne sera possible sauf cas exceptionnel.
- Un planning des activités proposées est affiché à l'ALAE.
-
- Les activités sont définies par l'équipe d'encadrement.
- Le temps d'activité périscolaire comprend des activités : sportives, culturelles, artistiques, Atelier libre (Voir définition ci-dessous)...

Parmi ces activités on peut parler de l'atelier:

- scientifique,
- autour du livre (utilisation de la bibliothèque),
- atelier expression corporelle,
- atelier libre (pour permettre à l'enfant de ne pas se sentir obligé de participer à une activité),
- découverte de l'espagnol,
- zumba,
- gym douce,
- atelier créatif,
- couture,
- éveil corporel,
- jeux collectifs.
- Musique



L'arrivée à l'atelier zumba

Les 3 à 6 ans font également:

- éveil musical,
- atelier autour du livre,
- éveil motricité,
- atelier libre.

On a veillé à toujours laisser la possibilité à l'enfant de faire des choix dans ses activités, y compris dans son besoin de rester sur des temps libres.

- Le soir (17h00 à 18h30). Environ 70 enfants bénéficient de l'accueil. Il y a 7 animateurs dont 2 qui partent à 18h.

Ce temps de la journée est favorable aux découvertes et à l'expérimentation, tout en veillant à la possibilité pour l'enfant de vaquer à ses occupations et à la prise en compte de son vécu au cours de la journée.

Les équipes privilégient les pôles d'animations.

Un espace de travail est proposé aux enfants ayant pour objectif de leur permettre de faire leurs devoirs. Ce lieu est ouvert pour que les enfants puissent organiser leur temps en fonction de leurs besoins propres.

Les animateurs sont très attentifs à l'accueil des parents qui viennent chercher leurs enfants afin de développer une relation partenariale et dynamique.

La présence des responsables est impérative pour être disponible lors de l'accueil des parents et permettre à ces derniers de s'investir dans la vie de la structure.

Parmi les nombreux projets réalisés par l'ALAE, on peut citer la customisation du comptoir d'accueil de l'ALAE ou la création de panneaux pour agrémenter la cantine. Cela permet aux enfants de s'approprier les locaux qu'ils utilisent tous les jours et donc de s'y sentir mieux.

D – Hygiène et sécurité

- Une armoire comprend les accessoires de soin
- Le registre des soins : il est tenu par toute personne qui soigne un enfant, et ce, de manière journalière. Il est visé par la directrice. Tous les soins, quels qu'ils soient doivent être consignés sur le registre. Les animateurs retranscrivent les soins donnés pendant le temps ALAE.
- L'assistant sanitaire : le suivi sanitaire est assuré par un membre de l'équipe d'encadrement, placé sous l'autorité de la directrice de l'ALAE. Cette personne doit être titulaire du PS1. L'assistant est chargé des relations avec les professionnels de la santé et de la gestion des documents de santé (PAI, certificat...).
- Allergies et consignes de santé : un registre est à disposition de tout le personnel pour vérifier les allergies de enfants, ainsi que les consignes de santé et les numéros utiles (SAMU, centre antipoison...).
- Dossier médical de l'enfant : la fiche sanitaire est remplie par les parents et à portée de mains. Le personnel assure le respect de la confidentialité des informations produites.
- Dossier médical du personnel d'accueil (stagiaire...) : Il doit contenir un certificat médical de moins de 3 mois, attestant que la personne est apte à travailler en collectivité.

VI – Projet d’animation et projet d’activité

A – Le projet d’animation

Le projet d'animation détaille les actions à mettre en place pour atteindre les objectifs fixés. Il regroupe souvent plusieurs projets d'activité et se déroule sur une période plus longue. Il peut porter sur une animation précise comme sur un fonctionnement.

Le projet doit répondre aux critères ci-dessous :

- Les objectifs : Quels sont-ils ? Pourquoi ? Comment les atteindre ?
- Le temps : La durée du projet – Prévoir la durée et le temps de préparation du projet – Faire un échéancier si nécessaire.
- Le lieu : Le ou les lieux de déroulement et en prévoir un autre en cas d’empêchement
- L’organisation : Prévoir ce à quoi on veut sensibiliser – Définir les rôles de chacun – Définir et prévoir les activités, leur contenu, pour qui – Prévoir le matériel et le temps des animations.
- L’évaluation : Pouvons-nous faire ces activités avec les enfants et de quelle manière ? Quels sont les outils ?

B – Le projet d’activité

Le projet d’activité détaille précisément l'activité prévue et sert de repère à l'animateur qui doit se référer à la fiche qu'il aura rempli au préalable.

Chaque animateur doit proposer une activité en cohésion avec le projet d’animation. Chaque animateur devra se rapporter à cette fiche qui lui sert de repère.

Pour s’assurer de cela, il doit avoir élaboré au préalable de l’activité, une fiche qui reprend les informations suivantes :

Nom de l’activité :	
Finalité - Objectifs: Pourquoi cette activité ? L’intérêt pour les enfants	

Nombre d'enfants concernés : activité adaptée à l'âge des enfants, à leur besoin et leur rythme	
Lieu et mise en place :	
Durée :	
La sensibilisation : sous quelle forme	
Déroulement et contenu de l'activité	
Evaluation de l'activité	

VII – Evaluation

L'évaluation des actions menées à l'alae se déroulera à chaque trimestre. Elle permet de proposer des évolutions si besoin, de palier aux situations problématiques.

Elle permet de constater le lien entre les finalités définies dans le projet éducatif, les objectifs précisés dans le projet pédagogique et le fonctionnement de l'alae.

Le projet de la structure : les objectifs fixés ont-ils été atteints ? Le lien a-t-il été effectué entre le projet pédagogique et les activités menées ? Les projets d'animation sont-ils terminés ? Les finalités sont-elles en accord avec les objectifs de départ ?

Le fonctionnement : Comment s'est effectuée l'organisation de l'accueil ? Les moyens et les informations ont-ils été suffisants ? (Transitions, transmissions). Y-a-t-il eu respect des horaires (accueil, activités,...). Comment s'est déroulée la gestion des temps libres ou calmes ?

Les activités : La préparation des activités (temps et moyens), le déroulement des activités, les activités sont-elles innovantes et complémentaires ?

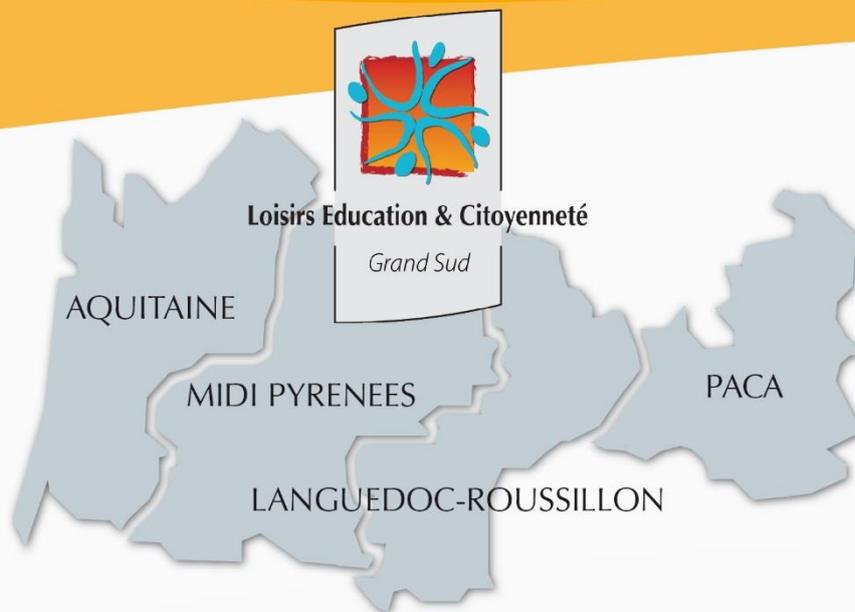
Les enfants : Comment s'est déroulée la participation des enfants ? Les activités sont-elles adaptées à l'âge des enfants ?

La famille : Comment s'est déroulée la communication avec les familles ? La participation et l'implication des parents.

La santé : La gestion des trousse de soins. Informations au niveau des allergies des enfants (PAI).

L'équipe : Y a-t-il eu répartition des tâches au sein de l'équipe ? Y a-t-il eu de la place pour chacun ? Comment se sont déroulés les relations entre équipe d'animation, équipe de service et enseignante ?





Siège interrégional :

7, rue Paul Mesplé - 31100 TOULOUSE
Tél. : 05 62 87 43 43 - Télécopie : 05 62 87 43 44
www.loisireduc.org - contact@loisireduc.org

